

Objet : Inscription au service de garde 2022-2023

Bonjour chers parents,

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription du service de garde et du dîner pour l'année scolaire 2022-2023.

Que votre enfant soit inscrit au service de garde ou au service de dîner, **vous devez remplir une fiche d'inscription pour réserver la place de votre enfant pour août 2022**. Le nombre d'éducateurs et de surveillants de dîner engagé au service de garde est évalué en fonction du nombre d'inscriptions que nous recevrons. Donc une inscription en septembre pourrait retarder le début de fréquentation de votre enfant si nous n'avons pas suffisamment d'éducateurs ou de surveillants de dîner engagés. Svp, bien indiquer le niveau scolaire de votre enfant pour l'année 2022-2023 et veuillez écrire les heures approximatives d'arrivée le matin et de départ le soir si votre enfant fréquentera le service de garde.

Chaque journée de garde comporte trois périodes, soit le matin avant l'école, le midi et le soir après l'école.

Enfant régulier

Tel que défini par le Ministère, un enfant régulier est un enfant qui fréquente au moins deux périodes (partielles ou complètes) par jour ET trois jours et plus par semaine, de 7 h à 18 h.

La contribution demandée est de 8,55 \$ par jour.

Enfant dîneur

C'est un enfant qui fréquente seulement le bloc du dîner de 11 h 39 à 13 h 06.

La contribution demandée est de 4,10 \$ par jour.

Enfant sporadique

Tel que défini par le Ministère, un enfant sporadique est un enfant qui fréquente moins longtemps (donc une période complète ou partielle par jour, peu importe le nombre de jours) OU moins souvent (donc moins de trois jours par semaine, peu importe le nombre de périodes).

Tarification sporadique	
Bloc du matin	Préscolaire de 7 h à 8 h 57 : 4,50\$ Primaire de 7 h à 8 h 02 : 4,50\$
Bloc du midi	De 11 h 39 à 13 h 06 : 4,10\$
Bloc du soir	De 15 h 12 à 18 h : 7,60\$

Tarification pour les journées pédagogiques

Le coût des frais de garde pour une journée pédagogique est de 9\$/enfant/jour. Des frais supplémentaires peuvent être facturés selon l'activité.

Les montants sont sujets à changements selon les directives gouvernementales.

2021-12-14